



Groupe de travail sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi

mandat (21 juin 2007)

Extrait de l'avis pris par le Bureau lors de sa réunion du 21 mars 2007 : « ... *Il considère indispensable de rendre compte des situations complexes et diversifiées du marché du travail par une batterie d'indicateurs sur l'emploi, le chômage, le sous-emploi et la précarité de l'emploi. Il demande qu'un groupe de travail du Cnis précise les indicateurs que le système statistique public devra produire et réfléchisse aux modalités de leur diffusion.* »

Mandat

Afin d'améliorer l'information du grand public et de faciliter l'élaboration, le pilotage et le suivi des politiques publiques de l'emploi par l'ensemble des acteurs concernés, le groupe de travail a pour mission de proposer un ensemble d'indicateurs sur l'emploi, le chômage, le sous-emploi et la précarité de l'emploi, permettant de rendre compte des situations complexes et diversifiées des individus sur le marché du travail. Le dispositif actuel, qui ne porte à l'heure actuelle que sur la métropole, donne une place prépondérante au suivi mensuel du taux de chômage au sens du BIT tel qu'il est estimé à partir du taux de chômage. Ce suivi est établi à partir du nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois et d'une estimation de la population active. Le taux de chômage est calé une fois par an sur les résultats de l'enquête emploi. A partir d'un état des lieux, le groupe de travail fera des propositions permettant de le compléter, afin d'apprécier le continuum des situations sur le marché du travail ainsi que leurs évolutions. Il s'appuiera notamment sur les résolutions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et tiendra compte des besoins français et européens, ainsi que des études et pratiques des autres pays.

Le fonctionnement du marché du travail sera au cœur des travaux du groupe. Après avoir dressé un bilan de l'existant en France et à l'étranger, et en s'appuyant sur les définitions de l'OIT, le groupe définira dans chaque domaine d'intérêt (emploi, chômage, sous-emploi, précarité de l'emploi...) la nature des phénomènes à appréhender, ce qui permettra de définir les indicateurs à construire. Devraient notamment être étudiés : la durée et les caractéristiques des emplois, les différentes

approches du chômage et leurs articulations (chômage au sens du BIT, chômage déclaré spontanément, chômage enregistré, chômage indemnisé...), certaines situations particulières sur le marché du travail (chômeurs découragés, personnes ne recherchant pas activement un travail ou non disponibles pour travailler immédiatement...), l'ancienneté et la récurrence dans le chômage, le sous-emploi lié à la durée du travail, les situations « d'emploi inadéquat », l'instabilité et l'insécurité de l'emploi... Chaque fois que cela sera possible, des indicateurs devront permettre une approche dynamique des phénomènes étudiés et des situations individuelles, et autoriser des comparaisons avec d'autres pays.

Certains domaines connexes n'ayant pas un lien direct avec le fonctionnement du marché du travail ne font pas en tant que tels partie du champ de travail du groupe (salaires et revenus, conditions de travail, relations professionnelles, situation des individus au sein de leur ménage). Ils pourront être examinés si nécessaire, étant rappelé que ces domaines ont déjà fait l'objet de propositions dans le cadre plus large du rapport du Cnis sur les inégalités.

Les indicateurs proposés seront en nombre limité dans chaque champ d'étude pour en faciliter la lisibilité tout en éclairant au mieux les différents domaines d'intérêt. Ils devront faciliter l'élaboration de diagnostics synthétiques. Le groupe s'attachera à bien séparer les propositions qui pourraient être mises rapidement en application de celles qui nécessiteront plus de temps. Dans ce second cas, le groupe proposera les axes de réflexion autour desquels devraient s'orienter les études et les recherches méthodologiques, et définira des priorités. La formation Emploi-revenus du Cnis assurera ensuite le suivi de la mise en œuvre de ces travaux.

Le groupe proposera ainsi des indicateurs qu'il conviendrait de publier régulièrement, en précisant la source à utiliser (enquête emploi, recensement de la population, DADS, autre enquête ou source administrative...), le champ concerné, l'objectif précis, la définition de l'indicateur et le degré de précision associé. La fréquence de publication de chacun des indicateurs sera également étudiée en fonction des besoins des utilisateurs, de la pertinence de la mesure, et des capacités et délais de mise en œuvre. Le groupe de travail fera également des propositions sur la meilleure façon de mettre à disposition ces indicateurs et d'en faciliter la lecture, afin de contribuer à la qualité du débat public.

Composition du groupe

Président : Jean-Baptiste de FOUCAULD, Inspecteur général des finances.

Rapporteurs : Marie REYNAUD, sous-directrice de l'emploi et du marché du travail - Dares
Michel CÉZARD, chargé de mission, département Emploi et revenus d'activité - Insee

Le groupe de travail est ouvert aux organismes représentés au bureau du Cnis ou qui participent habituellement à la formation Emploi-revenus. Chaque organisme désignera son représentant au sein du groupe. Le Président pourra faire appel à d'autres organismes ou personnes pour participer ou contribuer aux travaux du groupe.

Calendrier des travaux

Le groupe fournira les premiers éléments de ses travaux à l'interformation « Statistiques sociales » de novembre 2007. Il remettra son rapport à la formation Emploi, revenus du printemps 2008.